

République Française
Département de l'Ardèche
Commune de SABLIERES



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- Vague de chaleur
- Risque de feu de forêt
- Séismes
- Mouvement de terrain
- Mines

ARRETE MUNICIPAL
N° AR_2024-28 du 9 Août 2024
portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de SABLIERES

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux article R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : incendie bois et forêts, sismique, canicule, mouvement de terrains, mines.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de SABLIERES est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Madame la Préfète de l'Ardèche.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 6 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à SABLIERES, le 9 Août 2024

Le Maire, TALAGRAND Michel



Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Object de la modification	Date
Page 10	Référents Hameaux	27/11/2024
Ensemble du document	Nouvel exécutif et mise en page – référents secteurs...	21/07/2026

SOMMAIRE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.....	1
1 – Identification des risques sur la commune	6
1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune	6
1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux.....	6
2 – Organiser la réponse communale	7
2.1 – Modalités d'activation du PCS	7
2.2 – Organisation du dispositif communal	8
2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale	9
2.4 – Organisation de l'alerte.....	10
2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement	12
3 – Recensement des moyens	13
3.1 – Moyens humains.....	13
3.2 – Moyens matériels	14
4 – Fiches d'organisation par mission	15
Fiche 1 : Maire – Directeur des Opérations de Secours	15
Fiche 2 : Coordinateur des moyens et des actions	16
Fiche 3 : Responsable Alerte de la population	16
Fiche 4 : Responsable Soutien des populations	16
Fiche 5 : Responsable Logistique	17
Fiche 6 : Secrétariat	17
5 – Fiches actions par risques	19
Le Risque feu de forêt.....	20
Le Risque sismique.....	23
Le risque mouvement de terrain	26
Le risque canicule	29
Le Risque minier	31
6 – Plans et cartographies.....	33
Largerion 1/2	35
Largerion 2/2	36
3-Montsegur	37
4-Serrecourte	38
5- Le Village.....	39
6-Le Chaumeil	40
7-Le Grimaldès.....	41
8-ORCIERES	42
9-FOURCHES.....	42
10-Le Chambon.....	44

11-Le MAS – LES SAGNES.....	45
7 – Annexes : CONFIDENTIEL	47
Annexe 1	47
Fiche 1 : Listes des personnes vulnérables	47
Fiche 3 : Annuaire de crise.....	48
Fiche 4 : Modèle de documents	51

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Inondation
- Incendie des bois et forêts
- Séismes (risque faible)
- Mouvement de terrain
- Mines

Aléas technologiques :

- Néant

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 166 habitants
- Nombre d'habitants par SECTEUR (hameau ou lieu-dit) :
 1. Largeron (Perrier...) :
 2. Largeron (Chastagnier ...) :
 3. Montségur (Le plot...) :
 4. Serrecourte :
 5. Le Village (Le Maurin...) :
 6. Le Chaumeil :
 7. Le Grimaldès :
 8. Orcières (Le Bizal) :
 9. Fourche (Pralong, Camping La Drobie...) :
 10. Le Chambon (La Gardette ...) :
 11. Le Mas (Les Sagnes...) :
- Population nécessitant une attention particulière (*liste confidentielle en [Annexe 1](#)*)

Autres vulnérabilités

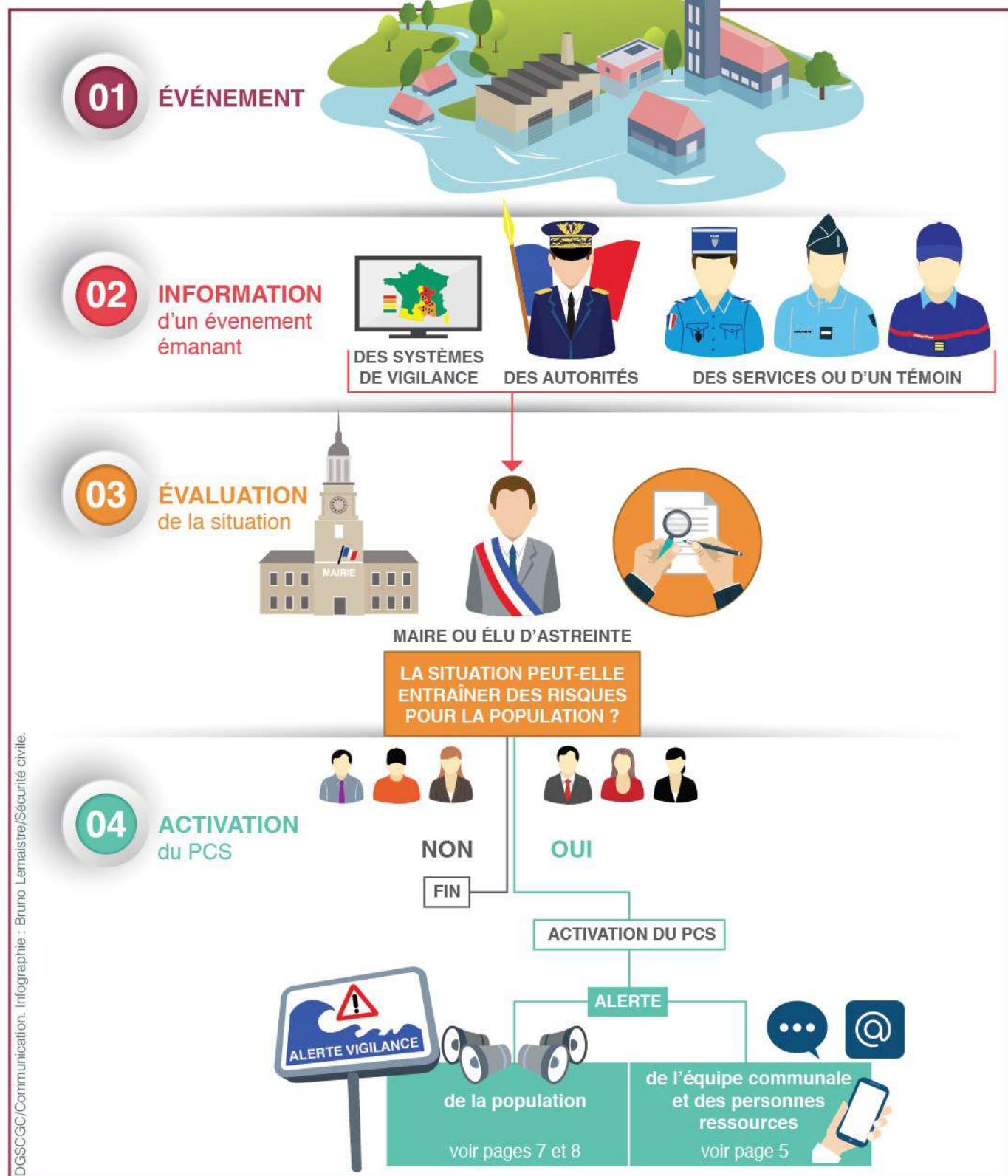
Désignation	Adresse	Nom du responsable			Obs.
		?	?	@	
Mauvaise couverture téléphonique et / ou connexion internet					

Etablissements sensibles

Désignation	Nom responsable	?		Obs.
		Prof.	Dom.	
Camping la Drobie	Tristan TALAGRAND	06 43 79 49 19		
	Florine TALAGRAND	06 85 17 35 50	04 75 36 95 22	
Bar Communal	Milka MIHELIC	06 60 16 93 11		
Mairie de Sablières	Michel TALAGRAND	06 23 71 70 04	04 75 39 21 64	

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



2.2 – Organisation du dispositif communal

Le maire : Directeur des Opérations de Secours

Michel TALAGRAND : 04 75 39 21 64

06 23 71 70 04

1^{er} adjoint :

Didier HOARAU : 06 08 32 15 40

04 75 39 81 26



Coordination des moyens et des actions

Titulaire : Monsieur Michel TALAGRAND 04 75 39 21 64
06 23 71 70 04

Suppléant 1 : Monsieur Didier HOARAU 06 08 32 15 40
04 75 39 81 26

Suppléant 2 : Madame Eliane ESCHALIER 04 75 36 97 77
06 86 01 15 73

Localisation de la cellule de crise : MAIRIE DE SABLIERES (PCC*)

04 75 36 96 65

@ : mairiedesablieres@gmail.com

* Poste de Commandement Communal



Equipes terrain

Responsable **alerte** : Michel TALAGRAND 06 23 71 70 04
Suppléant alerte : Angélique HUBERT 06 89 68 48 90

Responsable **soutien** : Didier HOARAU 06 08 32 15 40
Suppléant soutien : Eliane ESCHALIER 06 86 01 15 73

Responsable logistique : Didier HOARAU 06 08 32 15 40
Suppléant logistique : Frédéric PECHIER 06 85 17 35 50

Responsable **secrétariat** : Angélique HUBERT 06 89 68 48 90
Suppléant secrétariat : Emma TALAGRAND 06 38 59 14 94

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours

fiche 1

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

fiche 2

Fiche Alerte de la population

fiche 3

Fiche Soutien des populations

fiche 4

Fiche Responsable logistique

fiche 5

Fiche secrétariat

fiche 6

2.4 – Organisation de l'alerte

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après évaluation de la situation (Annuaire de crise en annexe 4 / fiche 3 / page 23).

L'alerte peut concerner, selon le risque :

- Toute la population
- Une partie de la population

Alerte générale

Moyens	Lieu	Obs.
Alerte via ALERT.FR Appel des personnes par téléphone Mail – Panneau Pocket – WhatsApp - Facebook		Voir annexe liste référents et contacts
Cloche de l'église	Le Village	
Portevoix - Sirène		
Porte-à-porte	Habitations isolées	Pour personnes vulnérables et isolées

Alerte spécifique

Types de risque	Moyens	Obs.
Feu de forêts	Téléphone et Tocsin	Porte à porte pour personnes vulnérables et isolées
Vague de chaleur	Téléphone et Tocsin	Porte à porte pour personnes vulnérables et isolées
Séisme	Téléphone et Tocsin	Porte à porte pour personnes vulnérables et isolées
Mouvement de terrains	Téléphone et Tocsin	Porte à porte pour personnes vulnérables et isolées
Mines	Téléphone et Tocsin	Porte à porte pour personnes vulnérables et isolées

Qui réceptionne l'alerte

Liste des contacts pour la préfecture

Nom – prénom du destinataire

Tel Prof.	Tel Domicile	Tel Portable	@
1- Michel TALAGRAND	04 75 39 21 64	06 23 71 70 04	michel.talagrand07@gmail.com
2-Didier HOARAU	06 08 32 15 40	04 75 39 81 26	didierhoarau@mac.com
3-Angélique HUBERT	06 89 68 48 90		angeliquehubert@orange.fr
4-Eliane ESCHALIER	04 75 36 97 77	06 86 01 15 73	elyane.eschalier@orange.fr

REFERENTS D'ALERTE PAR SECTEUR

1 -LARGERON 1/2 Le Perrier Vieux Rieu - Prévenchet Largeron Pont du rouge	Rachid ACHICHE 07 84 65 88 80	
2- LARGERON 2/2 Le Chastagnier Ligonès Marconenche La croix des Bacs Pont de Largeron	Barbara DE SCHEPPER 06 82 88 29 14	Frédéric HUBERT 06 32 12 17 59
3- MONTSEGUR Le Plot Le Travers	Aurélie PEROT 06 43 86 50 10	
4-SERRECOURTE	Lionel JAUDON 06 70 49 41 70	Alain GONZALVEZ 06 22 07 22 17
5-LE VILLAGE Route Principale, Chemin de Largeron Chemin du Grimaldès, Place de la Mairie, Route du Bizal Route de Lablachère, Les Pouzes, Route du Maurin	Eliane ESCHALIER 06 86 01 15 73	
6-LE CHAUMEIL Chaumeil Haut Le Tardieu Chaumeil Bas Le Bosc	Sandrine VILLENA 06 12 68 18 32	Clémentine PRADELLES 07 52 02 89 13
7-LE GRIMALDES Le Grimaldès Le Grimaldès Bas Chemin de Bourzet Chemin du Grimaldès	Michelle PY 06 83 95 13 23	
8-ORCIERES Le Bizal Les Traverses Noujaret	Michel MATHIOU 06 74 82 17 32	
9-FOURCHES Pratlong Les Escoudercs LE CAMPING LA DROBIE	Florine TALAGRAND 06 85 17 35 50	Sylvie LE MARCHAND 06 43 44 90 17 04 75 36 95 21
10 - LE CHAMBON Le Villaret La Gardette La Fouillo Pont du Mas Moulins du Pré du Pont	Jean-François TERRIER 06 60 40 07 16	
11-LE MAS Montouret Bousquet L'Hermite --- LES SAGNES	BAZARD Nicolas 06 28 56 17 02 --- GUINCHARD Denis 06 70 47 07 46	Éric BALLAND 06 08 26 13 36

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe 4 – annexe 4 – page 27)

Lieux d'accueil de la population

Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable ☎/ ☎	Surface Ou Capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle polyvalente Salle des assos Salle ACCA Le Village	Michel TALAGRAND 06 23 71 70 04	100	X			Cuisine
Camping La Drobie Le Chambon	Florine TALAGRAND 06 85 17 35 50	250	X	70	X Possible	
Bar Communal Le Village	Milka MIHELIC 06 60 16 93 11	25	X			Cuisine
Chambres d'hôtes Le Chaumeil	Sandrine VILLENA 06 12 68 18 32	5	X	5	X	Cuisine et couchages
Chambres d'hôtes Montsegur	Greta GODAERT 06 15 90 08 18					
Eglise Le Village	Michel TALAGRAND 06 23 71 70 04	80	X	80		Aucun
Aurélié PEROT ? Montouret ?						
TOTAL		490		160		

Matériels à prévoir

Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
Si utilisation de l'église de SABLIERES, lits de camps, couvertures et duvets disponibles	Protection civile 04 28 82 96 20		Prévoir la fourniture de repas

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement

Nom	Tel	Tel	Obs.
HOARAU Didier	06 08 32 15 40		
ESCHALIER Eliane	06 86 01 15 73		

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales

Nom	Adresse	TEL	Domaine de compétence
URGENCES		15	Urgences
Maison de santé de Joyeuse	555 Route de Lablachère 07260 JOYEUSE	04 75 39 95 49	Médecine générale
SUERINCK William COUDERC Chantal		07 88 20 05 47 06 63 36 46 92	Médecine

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat

Langue	Nom	Adresse	TEL
Anglais	WENDNER Aurélia	690 A Ch de Montségur Haut	06 56 87 60 66
	HOARAU Didier	52 chemin du Grimaldès	06 08 32 15 40
	ESCHALIER Isabelle	893E Route du Bosc	06 30 08 59 25
Espagnol	ESCHALIER Isabelle	893E Route du Bosc	06 30 08 59 25
	DEFACQZ Anne	1743 Route de Serrecourte	07 88 20 05 47
Néerlandais	GODAERT Greta HOEKSTRA Susanne	690 D Chemin Montségur Haut	06 15 90 08 18 06 52 39 73 96
Allemand	WENDNER Aurélia	690 A Ch de Montségur Haut	06 56 87 60 66

Responsables d'association

Type d'association	Nom	Adresse	TEL
Sablières Point Com	LE MARCHAND Sylvie	1701 Route de Pratlong	06 43 44 90 17
La Boule Sabliéroise	TERRIER Jean-François	84 Route de Pratlong	06 60 40 07 16
ACCA de Sablières	BASTIDE Dorian	348 Route Principale	06 49 00 89 99
Marché des producteurs	WENDNER Aurélia	690A Chemin Montségur Haut	06 56 87 60 66
Murmures de Pierre	ESCHALIER Isabelle	893E Route du Bosc	06 30 08 59 25
Jeunes des Cévennes	TALAGRAND Tristan		06 43 79 49 19

Personnes ressources

Nom	Adresse	TEL	Compétences particulières
VILLENA Sandrine	893G Route du Bosc	06 12 68 18 32	
TERRIER Jean-François	84 Route de Pratlong	06 60 40 07 16	
ESCHALIER Isabelle	893 E route du Bosc	06 30 08 59 25	
BALLAND Éric	4311 Route de Lablachère	06 08 26 13 36	

3.2 – Moyens matériels

Véhicules

• Détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	TEL responsable	Obs.
UNIMOG (Chasse neige – Citerne)			SABLIERES	06 23 71 70 04 (Michel T) 06 74 82 17 32 (Michel M) 06 70 25 06 52 (Frédéric P)	
Camion plateau communal			SABLIERES	06 23 71 70 04 (Michel T) 07 84 65 88 80 (Rachid)	
TRACTEUR			SABLIERES	07 84 65 88 80 (Rachid) 06 74 82 17 32 (Michel M)	

• Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	Responsable / propriétaire	Obs.
Tractopelle			Camping la Drobie	TALAGRAND Florine	04 75 36 95 22
Pelleteuse			Le Village	ESCHALIER Claude	06 81 12 03 33
Pelleteuse			Camping la Drobie	TALAGRAND Tristan	06 43 79 49 19
Pelleteuse			Le Mas	BALLAND Éric	06 08 26 13 36
Pelleteuse			Escoudercs	GOUEDARD Sébastien	06 76 87 83 70

Matériel divers

• Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	TEL Responsable / propriétaire	Obs.
Défibrillateurs automatiques	2	Mairie et Camping Drobie	Michel TALAGRAND 06 23 71 70 04	
Débroussailleuse	2	Mairie	Michel TALAGRAND 06 23 71 70 04	
Bate anti-feux	10	Garage		

• Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbre	Localisation	TEL Responsable / propriétaire	Obs.
Haut-parleur Sirène	1	Camping la Drobie	TALAGRAND Florine 06 85 17 35 50 TALAGRAND David 04 75 36 95 22	
Défibrillateurs automatiques	1	Montouret (Le Mas)	Nicolas BAZARD	
Talkie-Walkie	18	chaque secteur	1 par référents	CANAL 01
Groupe Electrogène				

4 – Fiches d'organisation par mission

Fiche 1 : Maire – Directeur des Opérations de Secours

Le Maire : *Michel TALAGRAND*

1^{er} Adjoint : *Didier HOARAU*

- ❖ Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- ❖ Dirige les actions de son équipe municipale
- ❖ Décide des actions à mener
- ❖ Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- ❖ S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- ❖ Communique avec la population et les médias
- ❖ Renseigne les autorités
- ❖ Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- ❖ Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ❖ ...

❖ Equipes terrain

❖			
❖	Responsable <u>alerte</u> :	Michel TALAGRAND	06 23 71 70 04
❖	Suppléant alerte :	Didier HOARAU	06 89 68 48 90
❖			
❖	Responsable <u>soutien</u> :	Didier HOARAU	Annexe 1
❖			
❖	Suppléant soutien :	Eliane ESCHALIER	06 86 01 15 73
❖			
❖	Responsable logistique :	Didier HOARAU	Annexe 1
❖			
❖	Suppléant logistique :	Frédéric PECHIER	06 85 17 35 50
❖			
❖	Responsable <u>secrétariat</u> :	Angélique HUBERT	06 89 68 48 90
❖	Suppléant secrétariat :	Emma TALAGRAND	06 38 59 14 94
❖			

Fiche 2 : Coordinateur des moyens et des actions

Titulaire : TALAGRAND Michel

Suppléant 1 : HOARAU Didier

Suppléant 2 : ESCHALIER Eliane

- ❖ S'assure de la mise en place du dispositif
- ❖ Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- ❖ Anime la cellule de crise communale (PCC)
- ❖ Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- ❖ Centralise les compte-rendu et les demandes provenant du terrain
- ❖ Elabore le point de situation
- ❖ Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- ❖ Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ❖ ...

Fiche 3 : Responsable Alerte de la population

Responsable : TALAGRAND Michel

Suppléant : HUBERT Angélique

- ❖ Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- ❖ En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ❖ ...

Fiche 4 : Responsable Soutien des populations

Responsable : ESCHALIER Eliane

Suppléant : HOARAU Didier

- ❖ Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- ❖ Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe

- ❖ Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- ❖ Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- ❖ Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ❖ ...

Numéros de téléphone en page 7

Fiche 5 : Responsable Logistique

Responsable : HOARAU Didier

Suppléant : PECHIER Frédéric

- ❖ Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- ❖ Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- ❖ Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- ❖ Fait acheminer le matériel
- ❖ En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- ❖ Ferme les voies et met en place les déviations
- ❖ ...

Numéros de téléphone en page 7

Fiche 6 : Secrétariat

Responsable : HUBERT Angélique

Suppléant : TALAGRAND Emma

- ❖ Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- ❖ Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- ❖ Assure l'accueil téléphonique
- ❖ Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- ❖ Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ❖ ...

Numéros de téléphone en page 7

- **Main courante**

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

RAPPEL

La main courante permet de savoir où on en est dans la procédure, de recenser les actions menées et les moyens demandés.

Elle peut être manuscrite ou numérique.

Il est nécessaire que toutes les personnes présentes dans le PCC puissent avoir une visibilité suffisante sur cette main-courante.

Enfin, il est nécessaire de garder les traces de la main-courante, notamment pour avoir un suivi des actions menées. Elle fait foi en cas de recours juridictionnel.

2- Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation

5 – Fiches actions par risques

Fiches identification et actions par risque

- Risque « Feu de forêts » page 20
- Risque « Sismique » page 22
- Risque « Mouvement de terrain » page 24
- Risque « Canicule » page 26
- Risque « Minier » page 28

Rappel des abréviations :

DOS : Directeur des Opérations de Secours
PCC : Poste de Commandement Communal

Référence [en page 7](#)
Référence en page 7

LE RISQUE FEU DE FORÊT

Un **feu de forêt** est un incendie qui a atteint une formation forestière (organisée ou spontanée) ou des zones boisées (garrigues, friches et maquis) dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à un hectare.

Le risque dans la commune

Zones concernées : L'ensemble de la commune

Les conduites à tenir (pouvant figurer dans le DICRIM)

Avant

- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, méta pompes, tuyaux)
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris

Pendant

- En cas de départ de feu, informer les pompiers avec calme et précision
- Dans la nature :
 - S'éloigner de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible
 - Se manifester auprès des services de secours
 - En cas de présence de fumée, respirer à travers un linge humide
 - En cas de front de flammes (pas de visibilité) en voiture, ne pas sortir du véhicule et fermer les fenêtres et les aérateurs.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri :
 - N'évacuer que sur ordre des autorités, les habitations offrent plus de sécurité que la route
 - Ouvrir le portail du terrain ; fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; replier vos bâches et stores ; occulter les aérations avec des linges humides
 - Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pour pouvoir les réutiliser après
 - Garer les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu
 - Fermer les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur)
 - Enlever les éléments combustibles (linge, mobilier PVS, tuyaux...)

Après

- Sortir protéger (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau...)
- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles
- Inspecter votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises
- Informer les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité

Actions « Feu de forêts »

Vigilance verte

DOS	Réaliser un état des lieux annuel des actions de débroussaillage (consultation des propriétaires concernés) ; Sensibiliser les propriétaires sur les conséquences de l'usage des feux dans les massifs.
------------	--

Vigilance rouge

DOS Directeur des Opérations de Secours	Prévenir les services de secours et la Préfecture ; Fermer les accès à la zone menacée ; Constituer la Cellule de Crise Municipale ; Désigner un interlocuteur communal en relation avec le P.C. de site Pompiers et un interlocuteur communal apte à guider les pompiers et indiquer les points d'eau ; Appliquer la stratégie d'alerte communale ; Gérer les relations avec les médias ; S'assurer de la mise en sécurité de tous les enjeux menacés.
PCC + Secrétariat	Ouvrir et agencer le P.C.C. ; Mettre en place une main courante ; Répondre aux besoins de l'équipe terrain (demande de moyens) ; Assurer le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles ; Prendre contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion et la logistique du centre d'accueil.
EQUIPE TERRAIN	Assurer l'accueil physique et téléphonique en mairie ; Mettre en sécurité les enjeux menacés ; Ouvrir et agencer le(s) centre(s) d'accueil ; Transmettre régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies ; Signaler toute personne disparue ; Renforcer le dispositif communal de gestion de crise.

Retour à la normale

DOS	Informar la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal ; Prévoir des réunions de débriefing de l'équipe municipale ; Gérer les relations médias ; Désactiver progressivement la cellule de crise municipale.
PCC + Secrétariat	Dresser le bilan des dégâts ; Poursuivre la rédaction de la main courante ; Garder tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les archiver dans un dossier ; Etablir les actes administratifs adéquats ; Prévoir un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'évènement survenu ; Classer et archiver les documents relatifs à l'évènement survenu.
EQUIPE TERRAIN	Prendre des photos des dommages occasionnés ; Procéder aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires ; Rechercher auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires ; Accompagner et guider les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention ; Accueillir et recenser les bénévoles. Coordonner leurs interventions ; Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets ; Mettre en place un système de gestion des dons matériels ; Maintenir ouvert(s) le(s) centre(s) d'accueil quelques temps après l'évènement si nécessaire ; Proposer des solutions de relogement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

LE RISQUE SISMIQUE

Un **séisme** est une vibration du sol, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des crevasses dans le sol et parfois en surface. Il se caractérise par son foyer, son épicentre, sa magnitude, son intensité, la fréquence et la durée de ses vibrations, la faille activée.

En 2011, un nouveau zonage sismique a été défini au niveau national (découpage en cinq zones). Les communes de l'Ardèche sont placées en zone 2 d'aléa faible ou zone 3 d'aléa modéré.

Le risque dans la commune

Zones concernées : L'ensemble de la commune

Les conduites à tenir (pouvant figurer dans le DICRIM)

Avant :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes du bâtiment et le renforcer si nécessaire
- Repérer les points de coupure du gaz, eau et électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds
- Préparer un plan de groupement familial

Pendant

- Rester où l'on est

En intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres

En extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

Après

- Après la 1^{re} secousse, se méfier des répliques
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite de gaz, aérer, se sauver et prévenir les Autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses (éventuels tsunamis)
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié.

Action « Risque sismique »

Vigilance rouge

DOS	Prévenir les services de secours et la Préfecture ; Fermer les conduites de gaz, d'eau et d'électricité ; Mettre en place des points de regroupements sur des lieux sécurisés et éloignés des bâtiments et des zones touchées ; S'informer sur l'évènement auprès des acteurs associés ; Prendre en considération le risque de répliques ; Désigner l'interlocuteur communal en relation avec le P.C. de site Pompiers ; Organiser l'inventaire des bâtiments et zones touchés ; Identifier un site sécurisé pour l'ouverture d'un centre d'accueil ; Valider avec les services associés l'évacuation des zones menacées et interdire leur accès ; S'assurer de la mise en sécurité de la population ; Proscrire la consommation d'eau courante avant la réalisation d'une analyse de la potabilité ; Solliciter l'intervention de moyens supra communaux ; Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain ; Gérer les relations avec les médias.
PCC + Secrétariat	Ouvrir et agencer le P.C.C. ; Mettre en place une main courante ; Assurer le lien entre la cellule de commandement et l'équipe terrain ; Répondre aux besoins de l'équipe terrain (demande de moyens) ; Prendre contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion et la logistique du centre d'accueil.
EQUIPE TERRAIN	Mettre en place un accueil des personnes sinistrées ; Rappeler les consignes à suivre et mettre en garde sur le risque de répliques ; Patrouiller pour porter assistance si nécessaire ; Assister les services de secours dans leurs opérations sur le terrain ; Mettre à disposition les moyens matériels de la commune ; Sécuriser les sites les plus à risque (effondrement de maison ou bâtiment) ; Prévoir un dispositif de distribution d'eau potable ; Ouvrir et agencer le(s) centre(s) d'accueil ou site dédié sécurisé encas de dommages au bâtiment ; Transmettre régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies ; Etablir un registre des personnes disparues.

Retour à la normale

DOS	Informar la population du dispositif d'aide et de soutien communal ; Prévoir des réunions de débriefing de l'équipe municipale ; Gérer les relations médias ; Désactiver progressivement la cellule de crise municipale.
PCC + Secrétariat	Dresser le bilan des dégâts ; Poursuivre la rédaction de la main courante ; Garder tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les archiver dans un dossier ; Etablir les actes administratifs adéquats ; Prévoir un local en mairie ou site dédié pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'évènement survenu ; Classer et archiver les documents relatifs à l'évènement survenu.
EQUIPE TERRAIN	Rétablir les accès, réseaux et services dans la mesure du possible ; Prendre des photos des dommages occasionnés ; Procéder aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires ; Rechercher auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires ; Accompagner et guider les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention ; Accueillir et recenser les bénévoles. Coordonner leurs interventions ; Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets ; Mettre en place un système de gestion des dons matériels ; Maintenir ouverts le(s) centre(s) d'accueil quelques temps après l'évènement si nécessaire ; Proposer des solutions de relogement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque **mouvement de terrain** comprend l'ensemble des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Il existe une distinction entre les mouvements lents et les mouvements rapides.

Le risque dans la commune

Zones concernées : L'ensemble de la commune

Les conduites à tenir (pouvant figurer dans le DICRIM)

Avant

- Détecter des signes précurseurs (fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés...)
- Evacuer le logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité. Emporter l'essentiel (papiers personnels)
- Informer les autorités.

Pendant

- Se tenir informé et alerter les secours de tout danger observé
- Ecouter la radio (France Bleu)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Eviter de téléphoner (pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux)

Après

- Se mettre à la disposition des secours
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des services publics
- Evaluer les dégâts et entamer les démarches d'indemnisation
- S'éloigner des points dangereux
- S'informer, écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités
- Apporter une première aide aux voisins (penser aux personnes âgées et handicapées).

Action « Risque Mouvement de terrains »

Vigilance verte

DOS	Solliciter des experts pour mettre en œuvre des solutions techniques de protection et de prévention (drainage, terrassement, équipement falaise...) ; Sécuriser les enjeux susceptibles d'être impactés par un mouvement de terrain.
------------	---

Vigilance rouge

DOS	Prévenir les pompiers, la Gendarmerie et le service des routes du Conseil Départemental ; Fermer les accès à la zone de l'accident ; Mobiliser la cellule de crise municipale ; Être en contact avec les acteurs associés de la gestion de crise ; Solliciter le COS ; Désigner l'interlocuteur communal en relation avec le PC de site Pompiers ; Appliquer la stratégie d'alerte communale ; S'assurer de la mise en sécurité de tous les enjeux concernés ; Interdire la baignade, la pêche, l'irrigation et l'arrosage en cas de pollution de l'eau ; Renforcer le dispositif communal de gestion de crise ; Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain ; Gérer les relations avec les médias.
PCC + Secrétariat	Ouvrir et agencer le P.C.C. ; Mettre en place une main courante ; Assurer le lien entre la cellule de commandement et l'équipe terrain ; Répondre aux besoins de l'équipe terrain (demande de moyens) ; Prendre contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion et la logistique du centre d'accueil.
EQUIPE TERRAIN	Prévoir un dispositif de distribution d'eau potable si celle-ci venait à être contaminée ; Ouvrir et agencer le(s) centre(s) d'accueil ; Transmettre régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies ; Signaler toute personne disparue.

Retour à la normale

DOS	Informar la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal ; Prévoir des réunions de débriefing de l'équipe municipale ; Gérer les relations médias ; Désactiver progressivement la cellule de Crise municipale
PCC + Secrétariat	Dresser le bilan des dégâts ; Vérifier la qualité de l'eau ; Organiser si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable ; Poursuivre la rédaction de la main courante ; Garder tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les archiver dans un dossier ; Etablir les actes administratifs adéquats ; Prévoir un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'évènement survenu ; Classer et archiver les documents relatifs à l'évènement survenu.
EQUIPE TERRAIN	Prendre des photos des dommages occasionnés ; Procéder aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaires ; Rechercher auprès des entreprises ou des personnes privées, les moyens matériels ou alimentaires ; Accompagner et guider les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention ; Accueillir et recenser les bénévoles ; Coordonner leurs interventions ; Mettre en place un système de collecte et de gestion des déchets ; Mettre en place un système de gestion des dons matériels ; Maintenir ouverts le(s) centre(s) d'accueil quelques temps après l'évènement si nécessaire ; Proposer des solutions de relogement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur logement.

LE RISQUE CANICULE

Une **canicule** correspond à un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Tout le département est susceptible de subir ce phénomène.

Les conduites à tenir

- Maintenir le logement au frais
- Boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Passer, si possible, 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique
- Penser à donner régulièrement des nouvelles à des proches et oser demander de l'aide si nécessaire
- Ne jamais laisser les nourrissons et les jeunes enfants en plein soleil, même que quelques minutes, particulièrement dans les véhicules fermés.

Action « Risque canicule »

Vigilance verte

DOS	Etablir ou mettre à jour le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune (gratuit, volontaire et confidentiel) ; Constituer une procédure Canicule (pour le CCAS) ; Identifier les organismes ou personnes bénévoles susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables.
------------	--

Vigilance orange

DOS	Mobiliser progressivement la cellule de crise Municipale ; Appliquer la stratégie d'alerte communale ; Retarder l'horaire de démarrage ou annuler les manifestations prévues sur la commune ; S'assurer de la mise en sécurité des enjeux les plus vulnérables ; Moduler si besoin les horaires des lieux rafraichis (piscines, bibliothèques municipales...).
PCC + Secrétariat	Ouvrir et agencer le P.C.C. ; Mettre en place une main courante ; Assurer le lien entre la cellule de commandement et l'équipe terrain ; Prendre contact si besoin avec les associations locales pour effectuer les visites à domicile.
EQUIPE TERRAIN	Veiller au bon fonctionnement des points d'eau accessibles au public ainsi que d'une pièce climatisée dans les ERP (maison de retraite, crèche...) ; Effectuer des visites à domicile auprès des personnes vulnérables inscrites au registre communal ; Prévoir un dispositif de distribution d'eau potable si celle-ci venait à manquer.

Vigilance rouge

DOS	Renforcer le dispositif communal de gestion de crise ; Gérer les relations avec les médias.
PCC + Secrétariat	Ouvrir et agencer le PCC en mairie ; Mettre en place une main courante ; Répondre aux besoins de l'équipe terrain (demande de moyens) ; Assurer l'accueil physique et téléphonique en mairie.
EQUIPE TERRAIN	Maintenir un suivi journalier des personnes vulnérables (visite à domicile) ; Ouvrir et agencer le(s) centre(s) d'accueil rafraichi(s) ou climatisé(s) ; Transmettre régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies.

Retour à la normale

DOS	Informar la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal ; Gérer les relations médias ; Désactiver progressivement la CCM.
PCC + Secrétariat	Poursuivre la rédaction de la main courante ; Garder tous les arrêtés et factures émis pendant l'évènement et les archiver dans un dossier ; Etablir les actes administratifs adéquats.

LE RISQUE MINIER

Le risque **minier** est lié à l'évolution des cavités d'où ont été extraits charbon, pétrole, gaz naturel ou sels, à ciel ouvert ou souterraines, abandonnées et sans entretien du fait de l'arrêt de l'exploitation.

Le risque dans la commune : Voir carte des zones exposées (page suivante)

Les conduites à tenir (pouvant figurer dans le DICRIM)

Avant

- Se renseigner auprès de la mairie sur l'existence de mines ou d'anciens travaux miniers et de restrictions éventuelles à l'occupation des sols
- Ne jamais pénétrer dans les anciens travaux miniers souterrains, ni même arpenter les installations de surface

Pendant

A l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner

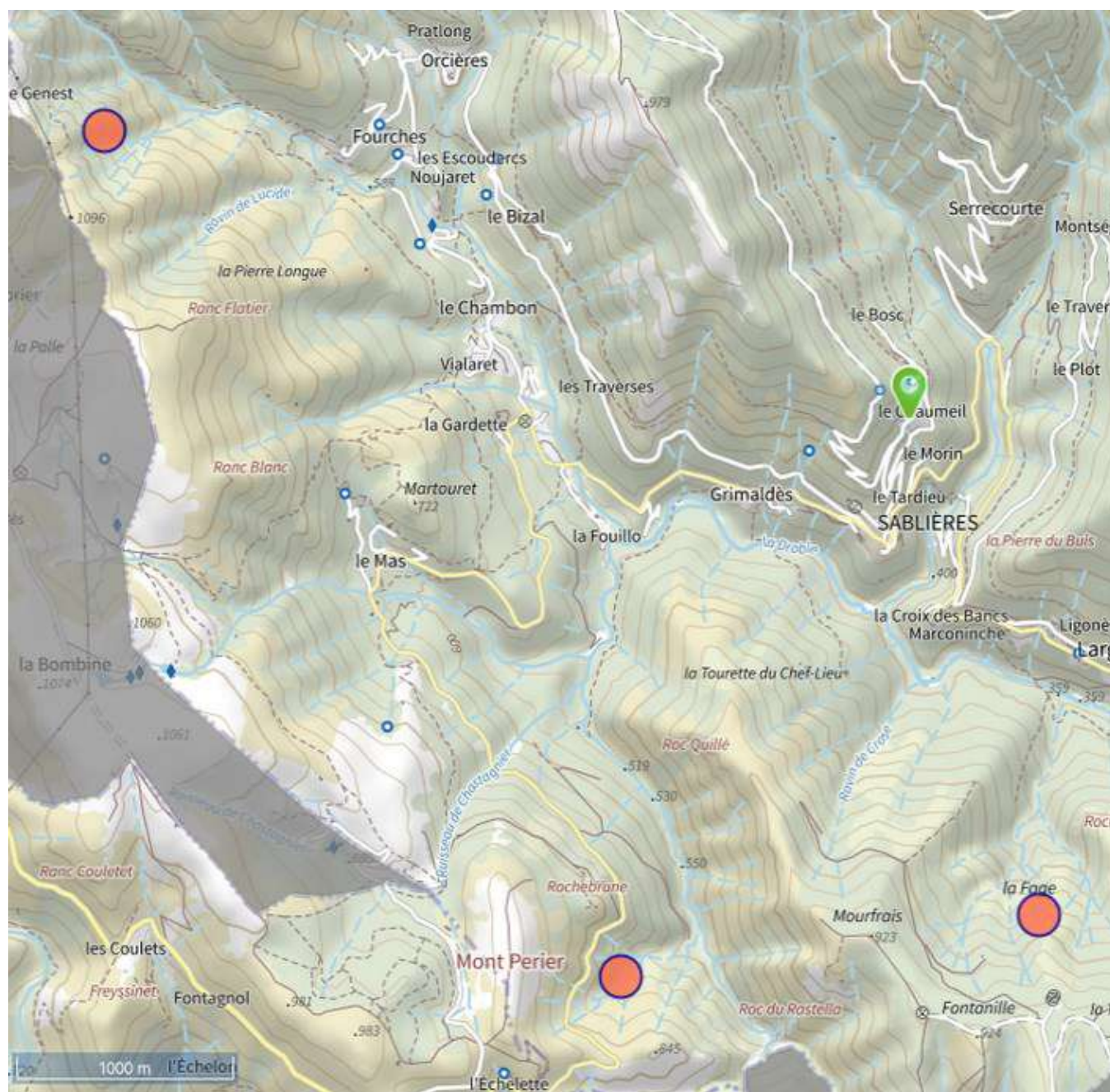
A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse
- Respecter les consignes des autorités
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué

Après

- Ne pas retourner dans les bâtiments sans l'accord des autorités
- S'il y a des dommages aux biens, les faire reconnaître par les autorités qui peuvent déclarer un dommage minier, ce qui ouvre droit à l'indemnisation.
Il se peut qu'une expropriation soit envisagée si le coût de la remise en état s'avère supérieure à la valeur du bien.

Carte des zones exposées au risque minier



6 – Plans et cartographies

Source : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

La Commune



LARGERON 1/2

1 -LARGERON 1/2

Le Perrier

Vieux Rieu

Prévenchet

Largeron

Pont du rouge

Rachid ACHICHE

07 84 65 88 80



LARGERON 2/2

2- LARGERON 2/2
Le Chastagnier
Ligonès
Marconenche
La croix des Bancs
Pont de Largeron

Barbara DE SCHEPPER
06 82 88 29 14

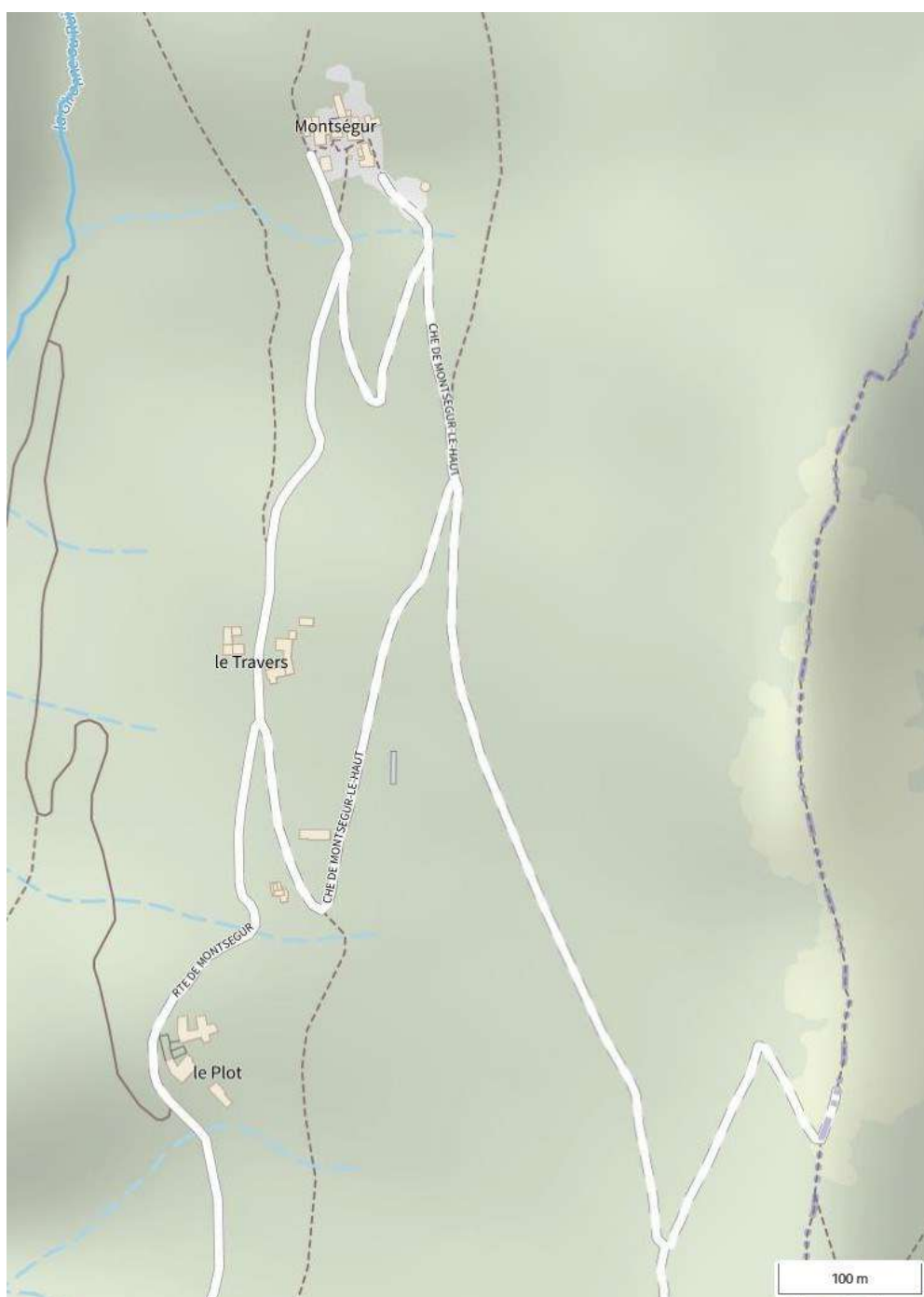
Frédéric HUBERT
06 32 12 17 59



3-MONTSEGUR

3- MONTSEGUR
Le Plot
Le Travers

Aurélie PEROT
06 43 86 50 10



4-SERRECOURTE

4-SERRECOURTE

Lionel JAUDON
06 70 49 41 70

Alain GONZALVEZ
06 22 07 22 17



5- LE VILLAGE

5-LE VILLAGE

Le Maurin

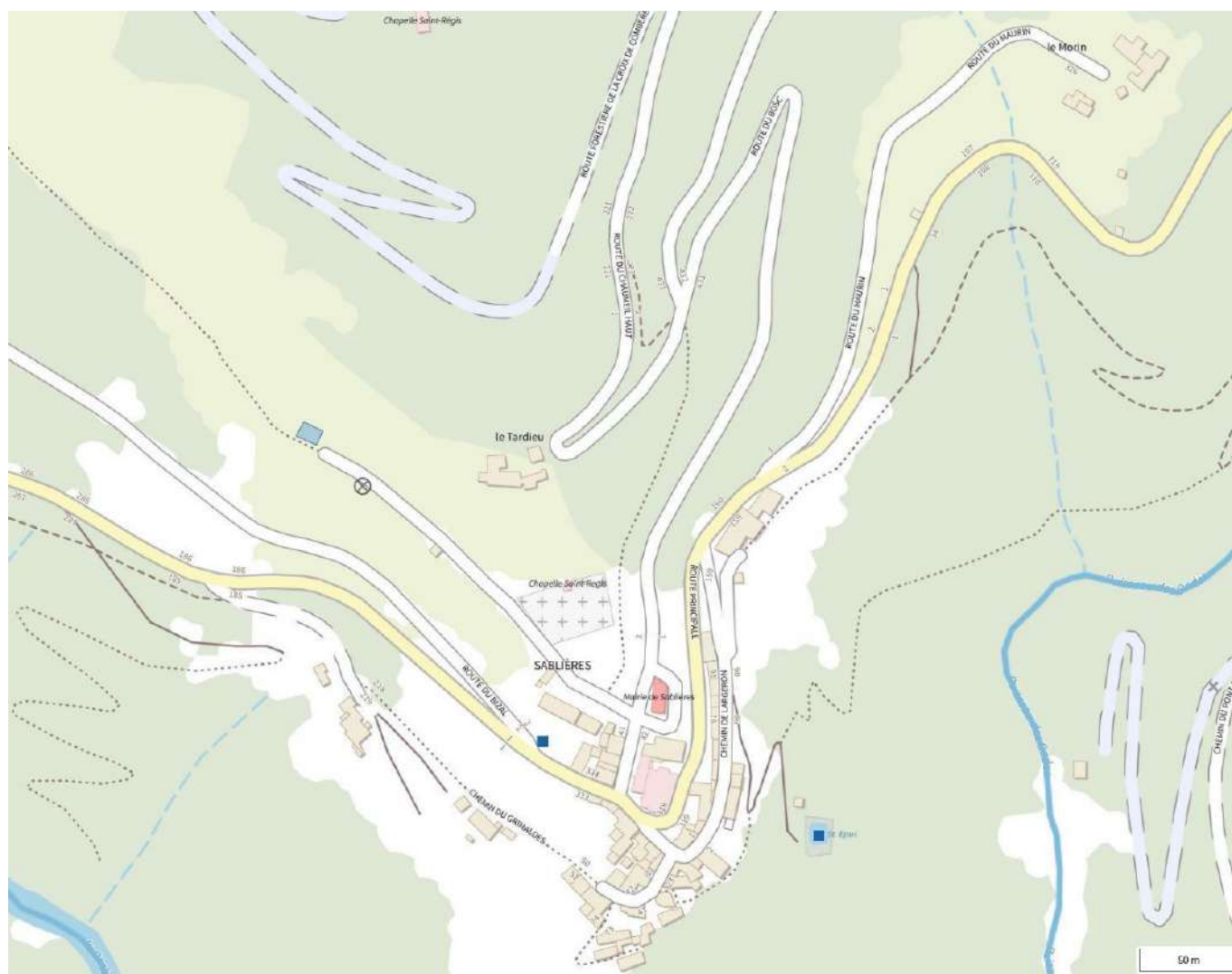
Route Principale, Chemin de Largeron

Chemin du Grimaldès, Place de la Mairie,

Route du Bizal

Route de Lablachère, Les Pouzes, Route du Maurin

Eliane ESCHALIER
06 86 01 15 73



6-LE CHAUMEIL

6-LE CHAUMEIL
Chaumeil Haut
Le Tardieu
Chaumeil Bas
Le Bosc

Sandrine
VILLENA
06 12 68 18 32

Clémentine
PRADELLES
07 52 02 89 13



7-LE GRIMALDÈS

7-LE GRIMALDES

Le Grimaldès

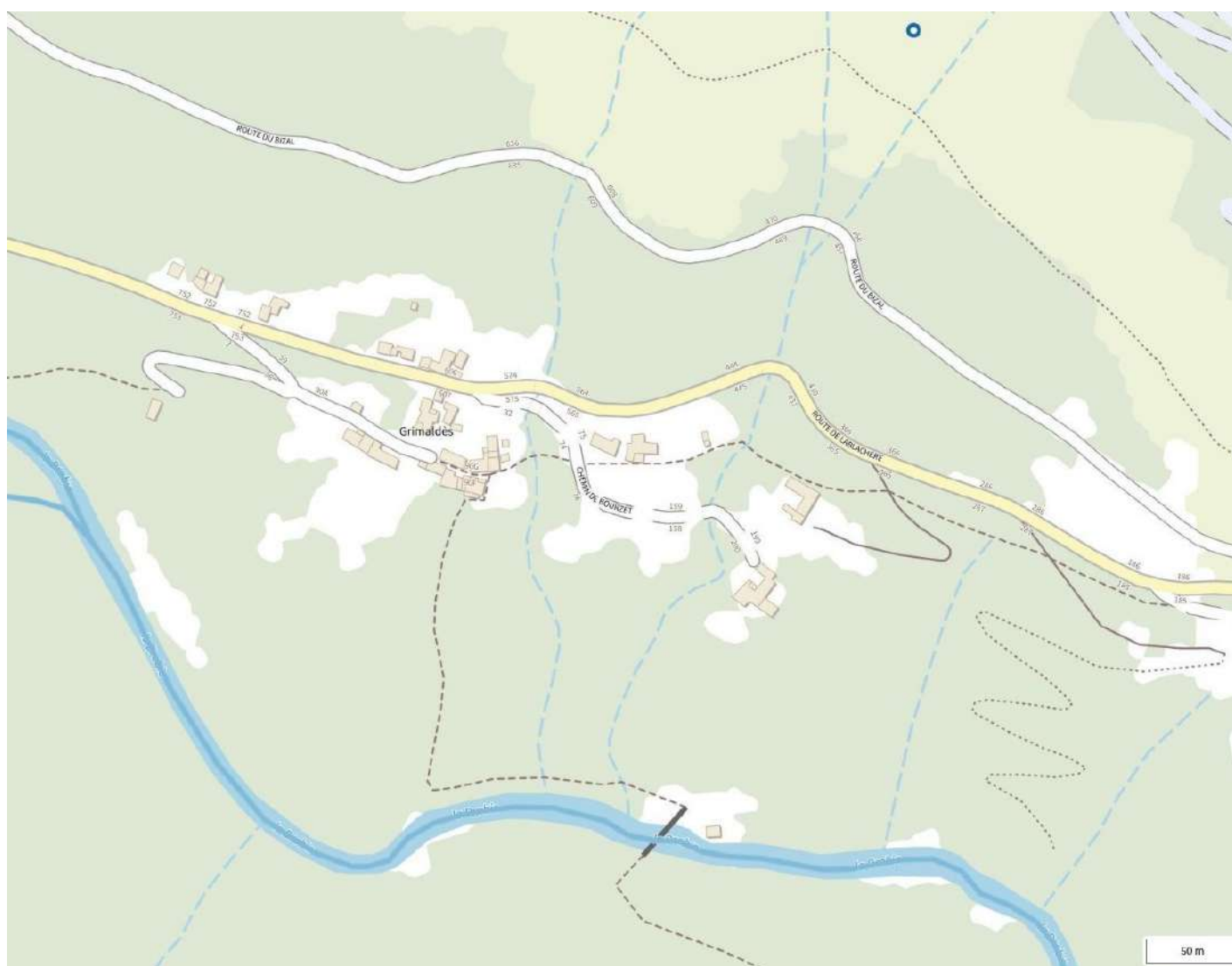
Le Grimaldès Bas

Chemin de Bourzet

Chemin du Grimaldès

Michelle PY

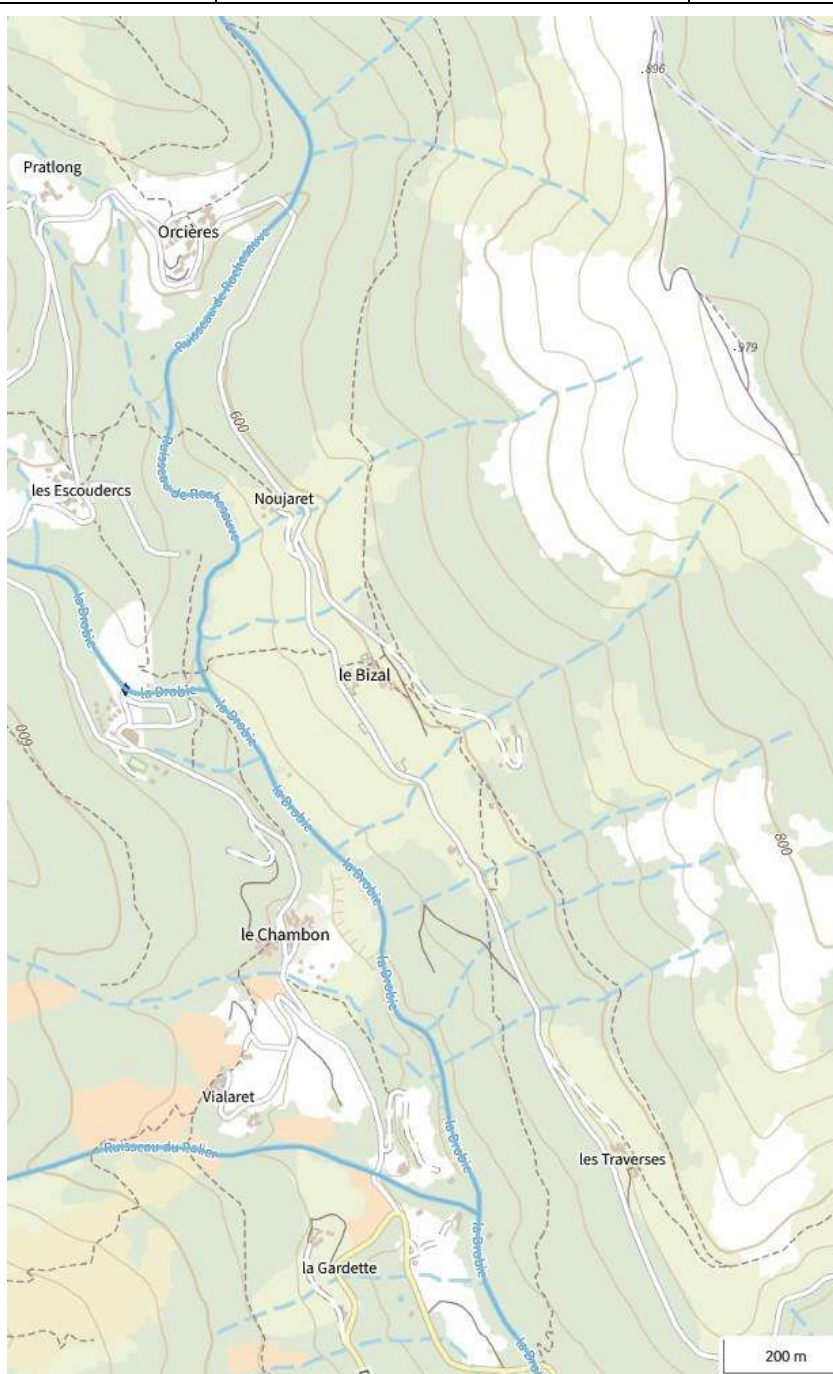
06 83 95 13 23



8-ORCIERES

8-ORCIERES
Le Bizal
Les Traverses
Noujaret

Michel MATHIOU
06 74 82 17 32



9-FOURCHES

9-FOURCHES

Pratlong

Les Escoudercs

LE CAMPING LA DROBIE

Florine TALAGRAND

06 85 17 35 50

Sylvie LE MARCHAND

06 43 44 90 17

04 75 36 95 21



10-LE CHAMBON

10 - LE CHAMBON

Le Villaret

La Gardette

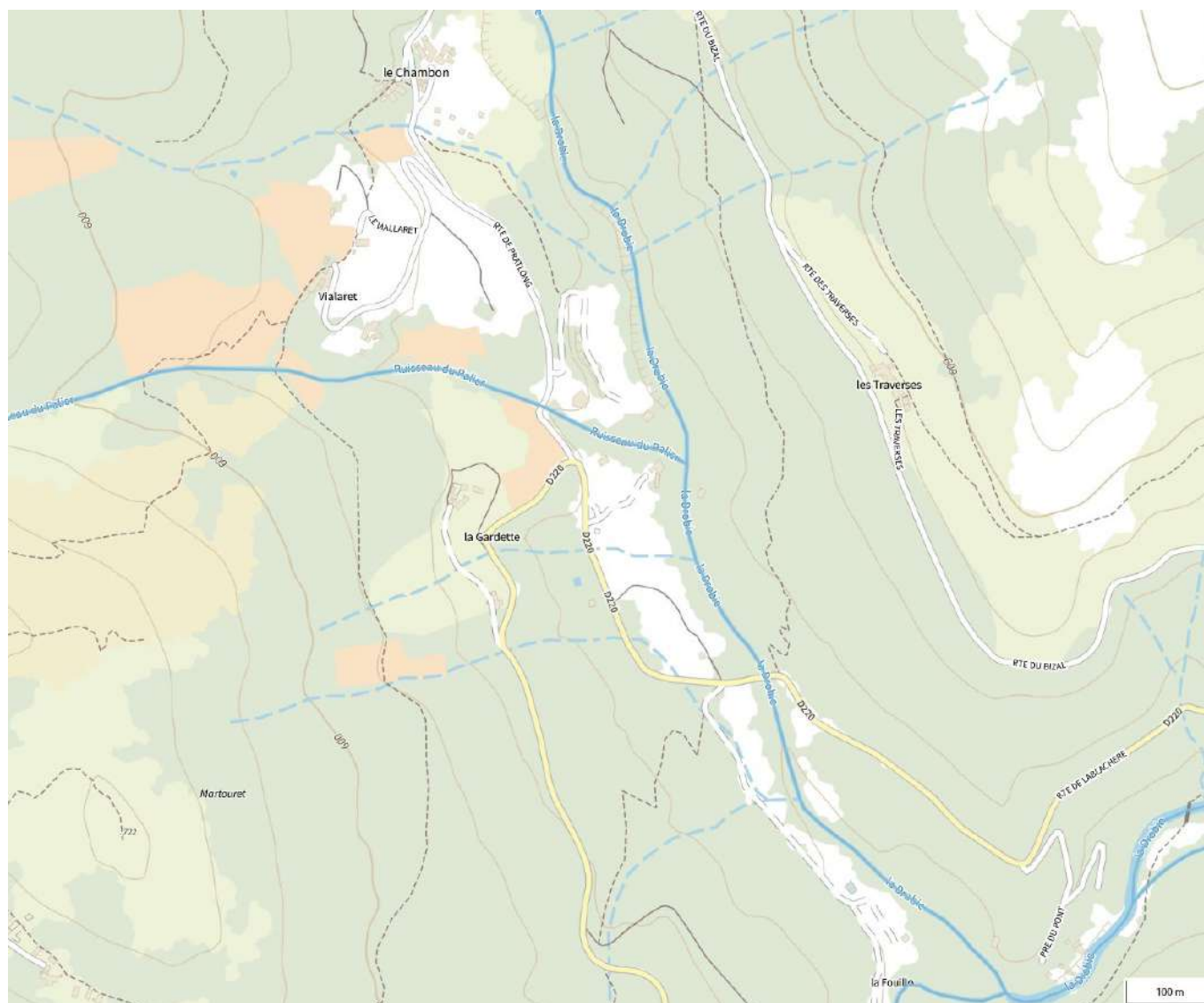
La Fouillo

Pont du Mas

Moulins du Pré du Pont

Jean-François TERRIER

06 60 40 07 16



11-LE MAS – LES SAGNES

11-LE MAS	BAZARD Nicolas	Éric BALLAND
Montouret	06 28 56 17 02	06 08 26 13 36
Bousquet		
L’Hermite	---	
---	GUINCHARD Denis	
LES SAGNES	06 70 47 07 46	

